



ARS Lanaudière

Mémo Loi 4 – Équipement des joueurs

Selon les Lois du Jeu de la FIFA :

« Les nouvelles technologies ont rendus les lunettes de sport bien plus sûres, tant pour le joueur les portant que pour les autres joueurs. Les arbitres sont priés de faire preuve de tolérance. Cela vaut notamment pour les jeunes joueurs. » (FIFA)

En ce sens, voici les deux options qui s'offrent aux joueurs :

1. Utilisation des lunettes de sport

Les lunettes de sport sont acceptées, et ce si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs. Des lunettes composées de matériaux tels que le métal ou la vitre ne sont pas acceptées.

- Point de vente : Professionnel de la vision (optométriste ou opticien)
- Prix de vente : ≈ 150\$ (et +)



2. Utilisation d'un protecteur de recouvrement

Un joueur ou une joueuse désirant porter tout de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée (lunette style racquetball).

- Point de vente : Magasin de sport / Magasin d'équipement de sécurité
- Prix de vente : ≈ 5\$ à 25\$

